

Ci-dessous nous publions des extraits de la lettre que le SNUDI FO a été contraint d'adresser à un IEN.

Le représentant de FO a accompagné une collègue pour un entretien auprès de l'IEN suite à une accusation d'une mère d'élève.

A la suite de cet entretien, le rapport adressé par l'IEN au DRH est pour le moins « orienté »... obligeant le syndicat à réagir.

Il y a donc nécessité de ne jamais se rendre seul à un entretien avec un supérieur hiérarchique ! Prévenir immédiatement le SNUDI FO.

A l'attention de M, [IEN]
Lettre recommandée avec AR

Objet : votre relation de l'entretien du..... avec madame, [enseignante]

le 2016

(..) Après la lecture de votre rapport à monsieur le DRH de l'entretien du que nous avons trouvé dans le dossier administratif de madame, je suis très étonné du nombre d'erreurs commises, qui se trouvent toutes défavorables à [notre collègue].

Tout d'abord, vous indiquez que madame « reconnaît les faits ». Elle est accusée d'avoir donné une claque, ou une gifle, à l'enfant Or, [notre collègue] [...] ne reconnaît pas les faits reprochés.

(...)

Concernant l'intervention éventuelle de l'équipe de circonscription, madame ne l'a pas sollicitée car, ayant déjà eu des enfants en très grandes difficultés pour lesquels les conseils données par des CPC et une psychologue avaient bien fonctionné, elle mettait en œuvre tout ce qui lui était possible. Elle n'a jamais affirmé ne pas être elle-même en difficulté. (...) Elle a toujours été constante, (...) : elle a sollicité de nombreuses fois le RASED pour plusieurs enfants de sa classe. Vous aviez reçu une première alerte écrite en novembre, madame expliquant en détail ses difficultés (...).

(...)

[Les parents] ont décidé de vous contacter, [mais] ont refusé un rendez-vous avec [notre collègue]. Ce qui devrait interroger. En général, lorsque les responsables légaux considèrent qu'un enseignant ne mesure pas la gravité d'une situation avec un ou plusieurs enfants, ils prennent immédiatement contact avec l'enseignant concerné, ou le directeur !

(...)

Enfin, est omis un fait important : madame vous a remis lors de cet entretien les courriers de soutien de 18 parents.

Je ne peux donc - une nouvelle fois - que m'interroger, en particulier sur la bienveillance dont vous assurez faire preuve, mais aussi sur votre volonté, réaffirmée lors de notre dernier entretien téléphonique, d'aider madame, dans la mesure où les erreurs et omissions, en nombre considérable, pourraient lui porter préjudice.

Respectueusement,

Pascal Bonhomme, secrétaire adjoint du SNUDI-FO